



Médiathèques/AA

Envoyé en préfecture le 03/01/2020

Reçu en préfecture le 03/01/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20191226-19_522TARMEDIAT-AU

DÉCISION N°19-522

TARIFS 2020 – MEDIATHEQUES F.MITERRAND ET L.ARAGON

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-155 du 09 novembre 2016, transmise en Sous-préfecture le 18 novembre 2016, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour « fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des redevances et droits des services hors tarifs eau et assainissements, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, et de faire évoluer les tarifs existants dans une limite inférieure ou égale à 10% (par an) »,

Vu l'arrêté n°19-601 du 21 février 2019 portant délégation de fonction et de signature à Madame Céline VIOLLET pour la signature des décisions notamment relatives à la culture,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs tels que présentés en annexe, applicables à compter du 15 janvier 2020.

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Ville, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le
et de sa publication le

03 JAN. 2020

03 JAN. 2020

Fait à Saintes, le 26 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire
Madame Céline Viollet





ANNEXE – TARIFS 2020

MEDIATHEQUES F.MITERRAND ET L.ARAGON

	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	Livres	Livres + CD	Livres	Livres + CD
-18ans, RSA et demandeur emplois	- €	11,25 €	- €	11,25 €
Agents	- €	16,50 €	- €	16,50 €
Saintais	5,70 €	16,50 €	5,70 €	16,50 €
Hors Saintes	16,50 €	44,00 €	16,50 €	44,00 €
Ponctuels	11,25 €		11,25 €	
Complément mensuel multimédia Saintais, -18ans, RSA et demandeur emplois*	1,00 €		1,00 €	
Complément mensuel multimédia Hors Saintes*	2,00 €		2,00 €	
Cartes	4,40 €		4,40 €	
Impression N&B A4	0,25 €		0,25 €	
Impression N&B A3	0,45 €		0,45 €	
Impression couleur	0,65 €		0,65 €	
	TARIF 2019		TARIF 2020	
Salle des Jacobins (Location pour une semaine)	170,00 €		170,00 €	

****Pour calculer le montant à régler, on multiplie le nombre de mois restants sur l'abonnement par 1€ ou 2€ selon la situation du lecteur. La date d'échéance d'abonnement n'est pas modifiée***

Date d'affichage

03 JAN. 2020